

Ce 3ème groupe de travail du chantier n°2, « Développer et améliorer le recours au contrat » a révélé les contours du nouveau « Contrat de mission » censé, pour le gouvernement, apporter toutes les solutions afin « de faire face aux besoins temporaires des employeurs tout en prévenant la précarité ».

Dans un 2ème temps, l'administration a présenté ses réflexions pour mieux encadrer les CDD les plus précaires. Mais le point sur les conditions d'emploi des contractuels actuellement en poste, prévu à l'ordre du jour, est reporté à une prochaine réunion.

Encore une fois, les organisations syndicales ont découvert le diaporama sur table et la CGT a contesté les conditions lamentables du dialogue social et de cette soi-disant concertation.

La présentation du projet par la DGAFP (Direction général de l'administrations et de la Fonction publique) et les échanges qui ont suivi, ont confirmé le point de vue de la CGT : ce contrat ne se justifie pas. Il ne fera qu'aggraver la précarité dans la Fonction publique et remettre en cause les fondements du Statut général des fonctionnaires qui garantit l'indépendance, la neutralité et l'impartialité des agents publics par rapport aux pressions des intérêts économiques privés, qui garantit l'égalité d'accès et de traitement de tous les citoyens.

**Public:** [Nouveau Réseau de Proximité - Action Publique 2022](#)

[Thématiques](#)

[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)